

LE SYSTEME D'ASSISTENCE SOCIALE THEOLOGIQUE

MARIA COJOCARU,
Ph.D. Professor
Department of Sociology and Social Work
„Al.I.Cuza” University, Iasi
cojocarul5@yahoo.com

Abstract

Social assistance represents the ensemble of institutions, programs, measures, professionalized activities of protection of some persons, groups, communities which have social problems, being temporarily in difficulty. And all these grace to some personal reasons, economical-material, socio-cultural, biological or psychological ones. They can't integrate into collectivities by middles and proper efforts within the limits of a normal life manner. Social assistance offers possibilities of knowing and access at specialized services of social protection to those that needs and it appeared as an answer to needs and human sufferings, and social need and need of social assistance existed and will exist forever.

Romanian Orthodox Church develops a social assistance activity in having its own specialists that have the same studies and experience with all social assistants, and respect also the church's rules and orders but also the actual legislation concerning social care. It has also under ordered institutions in the field that are working for helping people in needs.

Key-words: *people in needs, social assistance, people in difficulties, social problems, social helping*

L'assistance sociale est un ensemble d'institutions, programmes, mesures, activités professionnalisées de protection de tells personnes, groupes, communautés qui ont de problèmes sociaux et qui se trouvent *temporairement* en difficulté, en crise et, donc, vulnérables. Ceux-ci n'ont pas la possibilité de s'intégrer dans la collectivité par moyens et efforts propres dans les limites d'un moyen normal de vie grâce aux quelques motifs personnels de nature économique matérielle si social culturelle, biologique ou psychologique. Elles ne peuvent pas avoir une vie active, autosuffisante pour une telle période de temps sans un aide économique matériel ou sans un support physique, moral, social de l'extérieur (Zamfir, E., 1993, p. 46).

L'assistance social représente la totalité des mesures prises par l'Etat, l'Eglise et d'autres organismes non gouvernementaux pour soutenir les personnes qui se trouvent en situations spéciales – qui n'ont pas des possibilités humaines à cause de telles états psychiques ou physiques déficitaires, suite aux quelques facteurs avec des influences négatives comme: l'apparition de telles maladies chroniques, accidentes, inadaptation au milieu social, détérioration de l'état matériel, calamités naturelles, l'âge (Manoiu, Fl., 1994, p. 4).

Comme modalité opérative de mettre en pratique les programmes de protection sociale, et comme une composante essentielle de celle-ci, l'assistance sociale comprend une série de services spécialisés:

- aide des personnes et groupes qui ont de besoins spécifiques à faire face aux moments difficiles, de crise, aux situations anormales de vie qui peuvent apparaître pour une telle période de temps;
- soutient à refaire les capacités propres d'intégration socioculturelle normale des catégories défavorisées par la mobilisation des ressources des institutions d'état, volontaires et des efforts de la communauté, par la création de telles conditions socioculturelles favorables;
- offre des possibilités de connaissance et accès aux services spécialisés de protection sociale à ceux qui ont besoin de, les oriente vers la compréhension et l'utilisation du cadre législatif de protection sociale;
- mobilise la communauté, les personnes et groupes en difficulté au sens des actions d'influence active des politiques sociales;
- fournit un aide financier, matériel, moral, psychothérapie, *conseille* les personnes qui ont telles besoins;
- organise des activités de prévention de telles situations de vie déséquilibrés, stressantes économiquement, culturel, psychologique ou moral pour individus ou tels groupes, activités qui peuvent être souvent moins coûteuses que la thérapie proprement dite.

L'assistance sociale *résout* de problèmes complexes et variés du domaine de la *protection de l'enfant* (abandonnés, négligés, abusés, qui ont de déshabilités physiques et psychique), *protection des âgés* (avec des pensions petites, malades, sans aucun aide de leur famille), *protection des chômeurs à long terme, couples désorganisés, pauvres*. Par conséquence, l'assistance sociale doit être abordé dans un moyen professionnel, au moment où il y a besoin de à base de l'évaluation de chaque cas par l'intermède des enquêtes sociales. Par les mesures entreprises, l'assistance sociale a le rôle de connaître et prévenir les processus négatifs qui conduisent aux telles situations spéciales et aider les personnes respectives de trouver leur place/rôle dans la société.

Le système d'assistance sociale dans le cadre de l'Eglise Orthodoxe Roumaine est organisé au niveau de la Patriarchie Roumaine, des Centres Evêchés, des proto et paroisses. (Le Statut pour organiser et fonctionner le BOR, 2008)

Au niveau central de la Patriarchie Roumaine, dans le cadre du Secteur "Eglise et Société" fonctionne l'Office d'Assistance Sociale de la Patriarchie Roumaine. Ceci a les attributions suivantes:

- élabore la stratégie et les plans d'action dans le domaine social de l'Eglise Orthodoxe Roumaine, en accord avec les conseils du Saint Synode;
- coordonne et dirige de mettre en pratique la stratégie de l'Eglise Orthodoxe Roumaine dans le domaine social, en accord avec les conseils du Saint Synode;
- établie et maintient la communication avec les organes centrales de l'église et avec les Secteurs Sociaux des évêchés;
- élabore et coordonne la mise en pratique des différents programmes nationaux dans le domaine social en visant de problèmes actuels qui conduisent à la dégradation morale, la marginalisation et l'exclusion sociale de quelques fidèles;
- organise de rencontres périodiques avec les conseillers sociaux des évêchés et les inspecteurs sur les problèmes d'assistance sociale, coordinateurs des Bureaux d'Assistance sociale des centres d'évêchés;
- identifie des sources de financement pour soutenir des programmes d'assistance sociale de l'Eglise;
- monitorise la législation du domaine de l'assistance sociale et informe les centres des évêchés sur ce sujet;
- organise des activités d'informer l'opinion publique pour éduquer et sensibiliser les membres des communautés sur les différents aspects des problèmes sociaux (organisation des séminaires, conférences, débats, campagnes publiques, éditer des publications);
- représente l'Eglise Orthodoxe Roumaine dans ses relations de collaboration, association et partenariat avec les organes compétentes de l'état et privés, avec les fondations et associations, ainsi qu'avec les organismes internationaux spécialisés en activités d'assistance sociale;
- organise des échanges d'expérience en évêchés et avec des organismes similaires des Eglises Orthodoxes d'autres pays et d'autres Eglises;
- dresse le rapport annuel sur l'activité d'assistance sociale développé par la Patriarchie Roumaine à base des données reçues des évêchés, étudie et propose des mesures pour l'améliorer.

Dans le cadre des Centres des Evêchés, l'activité d'assistance sociale est organisée et développée par le "Bureau d'assistance sociale" component du Secteur Social-Missionnaire de l'éparchie. Le Secteur Social Missionnaire est conduit par un conseiller social de l'éparchie nommé par le quiritaire du lieu, et le Bureau d'assistance sociale est conduit d'un inspecteur de l'éparchie responsable avec les

problèmes d'assistance sociale. Le conseiller social de l'éparchie a les attributions et responsabilités suivantes dans le domaine de l'assistance sociale au niveau de l'éparchie:

- coordonne l'élaboration de la stratégie d'activité du domaine social de l'éparchie, dont la suppose à approuver au quiriarche, au Conseil de l'Eparchie et à l'Assemblée de l'Eparchie;
- propose à approuver au quiriarche et au Conseil de l'Eparchie la structure organisatrice du Secteur Social Missionnaire, en fonction de l'évolution des activités et le développement de ce secteur, en recommandant d'embaucher de nouvel personnel après le concours de sélection;
- supervise l'élaboration de tous les documents nécessaires à un bon fonctionnement du secteur: réglemtes d'ordre intérieur, stratégies, politiques, procédées, fiches postes, etc.;
- monitorise des services sociaux offerts au niveau de l'éparchie du point de vue du respect des standards de qualité et du moyen de les administrer;
- coordonne l'activité des structures organisatrices qui composent le Secteur Social Missionnaire, en suivant le respect des standards qualitatives et managériales;
- supervise les aspects financières liées du fonctionnement du secteur (coûtes administratives, pour développer des projets et programmes, pour fonctionner les maisons d'assistance sociale de l'Eglise);
- présente l'exécution budgétaire pour l'année passée aux organes habilités, en proposant à approuver le budget de revenus et dépenses du secteur privé pour la future année;
- supervise l'activité d'écrire les propositions de financement et attirer des fonds comme un composant de la stratégie de développement de l'activité dans le domaine social;
- supervise la médiatisation des activités sociales de l'éparchie;
- supervise et développe la relation avec les évêchés, les paroisses et les monastères de l'éparchie en ce qui concerne la collaboration dans le domaine social;
- supervise l'élaboration de tous les rapports sollicités par les organes administratifs de l'éparchie et de Patriarchie;
- *maintient* et développe la liaison avec les partenaires, les collaborateurs et financeurs du domaine social en initiant de nouveaux contacts;
- participe au séances de la Permanence du Conseille de l'Eparchie et du Conseil de l'Eparchie, et aux autres réunions où il est sollicité par le quiriarche;

- présente au quiriarche des informations regardant chaque aspect lié du domaine social.

Le poste d'inspecteur de l'éparchie est occupé par concours, d'un absolvent d'études supérieures en assistance sociale, à la proposition du conseiller de l'éparchie, avec l'approbation de l'hierarchie (en fonction de l'ampleur des activités d'assistance sociale au niveau de l'éparchie, peuvent exister plusieurs postes d'inspecteur de l'éparchie responsable avec les problèmes d'assistance sociale). L'inspecteur de l'éparchie a les attributions suivantes:

- participe à l'élaboration de la stratégie d'activité dans le domaine social de l'éparchie;
- coordonne l'application de la stratégie d'activité dans le domaine social de l'éparchie au niveau de l'évêché et paroisse;
- coordonne et monitorise l'activité d'assistance sociale de l'éparchie sous la coordination du conseiller social et avec la bénédiction de l'hierarchie;
- élabore et coordonne de programmes d'assistance sociale au niveau de l'éparchie;
- coordonne l'activité d'écrire les propositions de financer et attirer de fonds comme un composant de la stratégie de développement de l'activité dans le domaine social;
- suit la réalisation des programmes d'assistances sociale proposés par le Bureau d'assistance sociale de la Patriarchie et approuvés par le Saint Synode;
- suit le moyen de développement des services sociaux de point de vue qualitatif et managérial;
- coordonne l'élaboration de tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du secteur: règlements d'ordre intérieure, stratégies, politiques, procédées, fiches poste, etc.;
- centralise les rapports d'activité reçoit mensuel des évêchés concernant l'activité d'assistance sociale;
- organise trimestriel des réunions avec les assistances sociaux qui sont coordinateurs des évêchés de l'éparchie pour informer et améliorer l'activité;
- participe aux réunions organisées périodiquement par le Bureau d'Assistance sociale de la Patriarchie Roumaine;
- présente trimestriel au conseiller de ressort des rapports sur l'activité d'assistance sociale développée dans le cadre de l'éparchie au but d'être supposés à l'analyse de l'hierarchie ultérieurement;
- collabore avec les services publiques décentralisés des ministères et conseils départementaux ainsi qu'avec des unités d'assistance sociale

d'état et particuliers pour développer des projets sociaux dans le domaine de l'assistance sociale;

- il peut collaborer et travailler dans le cadre des fondations et associations qui développent activités d'assistance sociale de l'étendu de l'éparchie avec la bénédiction de l'hierarchie;
- collabore avec les facultés de théologie orthodoxe où il y a des spécialisations d'assistance sociale et avec d'autres écoles théologiques de l'étendu de l'éparchie à vue de coopter des étudiants et élèves pour soutenir les programmes d'assistance sociale;
- représente le Bureau d'Assistance sociale de l'éparchie au symposiums, conférences, réunions, échanges d'expérience sur des problèmes d'assistance sociale;
- coordonne l'élaboration des règlements d'organisation et fonctionnement des institutions d'assistance sociale fondés par l'Eglise à l'étendu de l'éparchie;
- coordonne la médiatisation des activités sociales du Secteur Social Missionnaire;
- présente au conseiller social des propositions de *répartir* les fonds spéciaux destinés à l'activité d'assistance sociale, des propositions dont il les va supposer à l'analyse et approbation de l'hierarchie;
- présente des propositions et recommandations concernant la formation et le perfectionnement du personnel qui développe son activité dans le réseau d'assistance sociale de l'éparchie.

L'activité d'assistance sociale au niveau de l'évêché est réalisé par le Bureau d'Assistance Sociale sous la directe supervise de l'archevêque qui répond du bon développement de l'activité face au Secteur Social de l'éparchie. La modalité d'organiser et fonctionner du Bureau d'Assistance Sociale est unique pour toute l'Eglise Orthodoxe Roumaine. Le personnel du Bureau d'Assistance Sociale est constitué des assistants sociaux ayant des études supérieures de spécialité, engagés par concours avec la bénédiction de l'hierarchie. Le coordinateur du Bureau d'Assistance Sociale de l'évêché est nommé parmi les membres par le conseiller social, avec la bénédiction de l'hierarchie et il a les responsabilités suivantes:

- élabore et coordonne la mise en pratique de la stratégie d'activité dans le domaine social du Bureau d'Assistance Sociale de l'évêché;
- guide et coordonne l'activité des assistants sociaux de bureau;
- présente mensuellement le rapport d'activité au bureau du centre de l'éparchie;
- participe aux conférences des prêtres et aux réunions trimestrielles organisées au centre de l'éparchie par l'inspecteur de l'éparchie sur les problèmes d'assistance sociale;

- il a le droit de signer à coté de l'archevêque sur les papiers élaborés par le Bureau;
- détient le cachet du Bureau qui porte les marques de l'évêché qui ont en plus la mention " Bureau d'assistance sociale";
- participe à implémenter des différents programmes sociaux, à coté d'autres assistants sociaux de la structure du bureau.

L'évêché a un compte séparé destiné à l'activité du Bureau d'Assistance Sociale où il vont *être* inclus des donations des personnes physiques et juridiques, sponsorisations et revenus obtenus des activités propres, ainsi qu'une cote part du fond „Philanthropie”. Le fond constitué sera être utilisé seulement pour les activités du Bureau d'Assistance Sociale. La gestion des fonds se va effectuer par le service de comptabilité de l'évêché en respectant les prévisions de la loi. L'assistant social de l'évêché développe son activité dans le cadre de l'évêché et il a les attributions suivantes:

- identifie, évalue, centralise et systématise les problèmes sociaux du cadre de l'évêché, en formulant des propositions pour les solutionner;
- fournisse des services sociaux par le développement des programmes/projets d'assistance sociale au niveau de l'évêché;
- établisse les critères de sélectionner les personnes qui vont bénéficier d'assistance sociale en fonction des priorités et possibilités de les soutenir;
- effectue des enquêtes sociales et dresse le dossier social pour chaque bénéficiaire qui va contenir toutes les données nécessaires à établir le plan individualisé d'assistance;
- développe des plans d'actions, de programmes, mesures, activités professionnalisées et services spécialisées pour les personnes qui se trouvent en situation difficiles conformément à la législation actuelle;
- monitorise les bénéficiaires de services d'assistance sociale accordés par le Bureau d'Assistance Sociale;
- organise des campagnes de collecter des fonds et produits (vêtements, chaussures, joujoux, fournitures scolaires, fond des livres, etc.) en assurant en même temps leurs distribution vers les personnes qui bénéficient d'assistance sociale;
- initie et coordonne des programmes de volontariat, en entraînant la communauté locale aussi dans ces programmes-là;
- sensibilise les autorités locales en vue de conscientiser les différents problèmes sociaux et d'accorder l'aide nécessaire aux personnes/familles trouvées en difficulté;
- collabore avec les institutions d'état et les organisations non gouvernementales qui développent des activités dans le domaine de l'assistance sociale;

- collabore avec les prêtres des paroisses où des cas de personnes ou familles en difficulté sont identifiés au but de soutenir les services sociaux accordés pour les aider;
- participe aux réunions avec les assistants sociaux d'autres évêchés organisées au Centre de l'éparchie.

L'assistance sociale peut se développer aussi au niveau de la paroisse, et l'assistant social a les suivantes responsabilités:

- il est le délégué du prêtre chef de la paroisse dans le comité de la paroisse pour les activités d'assistance sociale conformément à l'article 68, lit. c, d, g et l'art. 69 du Statut de l'Eglise Orthodoxe Romaine;
- identifie, évalue, centralise et systématise les problèmes sociaux de la paroisse, en formulant des propositions pour les solutionner;
- fournit des services sociaux par le développement des programmes/ projets d'assistance sociale au niveau de l'évêché;
- établit les critères pour sélectionner les personnes qui vont bénéficier d'assistance sociale en fonction de la situation existante dans la paroisse, de priorités et possibilités de les aider; il les propose au comité de la paroisse à les approuver;
- effectue des enquêtes sociales et dresse le dossier social pour chaque bénéficiaire qui va contenir toutes les données nécessaires à établir le plan individualisé d'assistance;
- gère les fiches concernant la situation des familles et personnes de la paroisse qui bénéficient d'assistance sociale;
- développe des plans d'actions, programmes, mesures, activités professionnalisés et services spécialisés pour les personnes trouvés en difficulté conformément à la législation existante en domaine;
- effectue des visites au domicile des assistés dont il les a dans son évidence après un programme bien établi;
- organise la collecte et distribution des fonds de différents donateurs (personnes physiques et juridiques) vers les personnes qui bénéficient de programmes d'assistance sociale;
- médiatise les relations entre les familles donatrices et les familles assistées;
- prépare et organise les groupes de volontaires en équipes de travail et les coordonne en activité d'assistance sociale;
- organise des réunions périodiques parmi les membres des comités des paroisses et les volontaires des différentes paroisses impliqués en activités d'assistance sociale;
- organise différentes activités avec les assistés de la paroisse (activités d'intérêt communautaire, réunions avec une thématique sociale éducative, activités culturelles, récréatives etc.);

- collabore avec des institutions d'état et organisations non gouvernementales qui développent des activités dans le domaine de l'assistance sociale;
- collabore avec les prêtres et les assistants sociaux d'autres paroisses;
- présente trimestriel au conseil de la paroisse le rapport d'activité qui est présenté au Bureau d'Assistance Sociale de l'évêché après qu'il est approuvé;
- participe aux réunions avec les assistants sociaux de l'évêché.

Le personnel qui développe son activité dans le système d'assistance sociale de l'Eglise Orthodoxe Roumaine est formé des assistants sociaux qui ont des études en spécialité et des spécialistes qui ont de diverses qualifications et compétences, responsabilités et attributions spécifiques pour le domaine d'activité. L'assistant social qui active dans les structures d'assistance sociale de l'Eglise Orthodoxe Roumaine respecte les prévisions des lois dans le domaine de l'assistance sociale a la responsabilité de respecter et garder les ordres et la discipline de l'église, d'avoir une conduite de bon chrétien, de s'inscrire dans les normes morales chrétiennes. Le personnel engagé dans les structures d'assistance sociale de l'Eglise Orthodoxe Roumaine a les mêmes droits et facilités conformément aux ses études et expérience tout comme les autres catégories de personnel de la même institution et participe aux courses et d'autres formes de se perfectionner et se spécialiser organisées par l'Eglise ou d'autres institutions spécialisés. En cas d'indiscipline, conduite immorale et préjudice moral ou matériel, l'assistant social théologien va répondre conformément aux ordres de l'église et les lois du pays en fonction du cas.

Pour réaliser le but et les objectives de l'Eglise Orthodoxe Roumaine dans le domaine de l'assistance sociale, la Patriarchie Roumaine, les centres des éparchies, le évêchés et les paroisses peuvent fonder des organisations non gouvernementales. Le fonctionnement de ces organisations non gouvernementales au niveau de la Patriarchie Roumaine est approuvé par la Décision du Saint Synode, et au niveau des autres structures par la Décision de l'Assemblée de l'Eparchie. La bénédiction accordée peut être retirée en situation où l'activité développée s'éloigne des principes, des valeurs et de la vision de l'Eglise. Les documents constitutifs de ces organisations (Statut, Règlement de l'organisation et fonctionnement) doivent être en concordance avec les prévisions du Statut de L'Eglise Orthodoxe Roumaine et du présent Règlement. Le but et les objectives de ceux-ci vont contribuer à la réalisation du but et des objectives de l'Eglise Orthodoxe Roumaine dans le domaine social. L'activité des organisations non gouvernementales sera surveillée par le Secteur Social de l'éparchie qui lui a accordé la bénédiction et dans le cadre duquel il développe son activité. Le rapport d'activité annuel des organisations qui fonctionnent avec la bénédiction de l'Eglise sera présenter au Secteur Social après son adoption par les organes dirigeants propres.

En partant de l'activité de protection et d'assistance sociale développée par l'Eglise, on peut affirmer que (Vicovan, I., 2001, p. 200):

- l'Eglise est motivée par sa raison même pour l'activité de soutenir les personnes qui ont besoins spécifiques;
- l'Eglise se trouve dans une position privilégiée en abordant la pauvreté ainsi par rapport aux institutions non gouvernementales que par rapport aux quelques institutions d'état qui ont des compétences en domaine. Une activité d'assistance sociale ne peut pas être soutenue sans une activité efficiente de volontariat, et l'Eglise de Roumanie détient à présent une base qui peut être sensibilisée facilement. Sensibiliser les institutions avec un capital privé ou les personnes qui détient une base financière solide en vue de les impliquer dans le domaine de la protection des personnes à besoins peut se réaliser plus efficacement par l'Eglise que par chaque institution si on pense à la confiance que l'Eglise jouisse dans la société roumaine.

Dans le vaste domaine d'activité de l'assistance sociale, "il faut exister toujours une étroite collaboration entre les spécialistes de profil et l'Eglise pour réussir que la thérapie sociale aie les plus bons effets, que le citoyen visé soit redonné à la société plus que possible." (Henri H. Stahl).

Références bibliographiques

1. Buzducea, D. 2005. *Aspecte contemporane în Asistența Socială*, Editura Polirom, Iasi.
2. Manoiu, F. 2000. *Asistența Socială în România*, Editura All, București
3. Pasa, F., Pasa L.M., *Asistența Socială în România*, Editura Polirom Iasi.
4. Pop, L.M., (coord.). 2002. *Dictionar de politici sociale*, Editura Expert, București.
5. Vicovan, I. 2001. *Filantropia creștină: istorie și spiritualitate*, Editura Mitropolitană Trinitas, Iasi.
6. Zamfir, E. 1993. *Asistența Socială* în Zamfir, C., Vlasceanu, L., (coord.) „Dictionar de Sociologie”, Editura Babel, București.
7. *Statutul pentru organizarea și funcționarea BOR* .2008. Editura Institutului Biblic și de misiune al BOR, București.